

CONSEIL COMMUNAL DU 23 JUILLET 2009
Condensé des points

1. Informations.

Approbation de la dernière modification du plan triennal 2007-2009 par le Ministre COURARD en date du 8 juin 2009.

2. C.P.A.S. – Modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire.

Le Conseil communal voudra bien approuver les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n°2 du C.P.A.S. aux montants ci-après :

SERVICE ORDINAIRE

RECETTES	:	8.241.072,79 €
DEPENSES	:	8.241.072,79 €
SOLDE	:	0 €

SERVICE EXTRAORDINAIRE

RECETTES	:	2.577.247,78 €
DEPENSES	:	2.227.926,00 €
SOLDE	:	299.321,78 €

3. Subside de compensation pour les charges énergétiques aux clubs de football de Hermée et Vivegnis et à l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise.

Dans le cadre d'une règle adoptée dans un plan décennal (2008-2009), en matière de prise en charge des consommations énergétiques par certains clubs sportifs et pour l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise, le Conseil communal voudra bien décider d'octroyer pour l'année 2009, un subside de compensation énergétique calculé sur base d'une réduction de 20% de la consommation énergétique de 2007 :

- football club de Vivegnis : 7.583 €
- football club de Hermée : 3.835 €
- A.S.B.L. Sportive Haccourtoise : 2.498 €

4. Fourniture et placement d'un système d'alarme anti-intrusion au hall technique – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.

Suite à la répétition de vols au hall technique et de l'intention de la P. & V. de ne plus assurer la couverture en garantie de remboursement avec coefficient de vétusté s'il échet, le Collège communal par décision du 1^{er} juillet 2009 a décidé en urgence d'adjuger un marché au montant de 4.815,80 €T.V.A.C. à une entreprise en vue de la fourniture et du placement d'un système d'alarme anti-intrusion au hall technique d'Oupeye.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de cette décision et en accepter la dépense.

5. Acquisition de matériel informatique - Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée en vue de l'acquisition de matériel informatique au montant estimé à 25.000 € et approuver le cahier spécial des charges.

Le présent marché comprend 5 lots relatif à l'acquisition de 35 PC, 37 écrans plats, un serveur, 1 PC développement (destiné à l'actualisation journalière du site Internet) et deux imprimantes.

6. Plan triennal 2007-2009 – Réfection générale et aménagement de la rue Westphaël à Vivegnis – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Dans le cadre du plan triennal 2007-2009, le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par adjudication publique au montant estimé à 231.592,79 € T.V.A.C.

Ce projet est subsidié à raison de 60% par la SPW.

7. Plan triennal 2007-2009 – Réfection générale et égouttage des rues du Ruisseau et de Beaumont à Haccourt – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Dans le cadre du plan triennal, le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par adjudication publique au montant estimé à 823.441,30 € T.V.A.C. dont les charges se répartissent comme suit :

- montant des travaux à charge communale : 403.312,60 € T.V.A.C.
- montant des travaux à charge de la SPGE : 347.213,75 € H.T.V.A.

Ce projet est subsidié à raison de 60% par le SPW pour la part communale.

8. Décret impétrant – Egouttage et réfection de la rue Michel à Haccourt – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par adjudication publique au montant estimé à 450.031,50 € H.T.V.A. dont les charges se répartissent comme suit :

- montant des travaux à charge communale : 228.023,89 € T.V.A.C.
- montant des travaux à charge de la SPGE : 135.183 € H.T.V.A.

- montant des travaux à charge de la SWDE : 126.399 €H.T.V.A.

La Commune faisant partie d'un projet pilote « impétrants », une subvention de 80% plafonnée à 200.000 € sera sollicitée auprès du SPW pour la part communale.

9. Projection de révision du plan de secteur dans le cadre de la pose de nouvelles canalisations de gaz – Pour avis.

Par arrêté du 12 décembre 2008, le Gouvernement wallon a adopté provisoirement la modification partielle des plans de secteur de Verviers-Eupen, Liège et Huy-Waremme (planches 34/5 S, 34/6 S, 34/7 S, 34/8 S, 41/3 N, 42/4 N, 43/1 N et 43/2 N) portant sur l'inscription d'un périmètre de réservation pour canalisations et d'un périmètre de protection en vue de la pose de nouvelles canalisations de gaz naturel selon le tracé RTR RAEREN (Eynatten) – OUPEYE (Haccourt) sur le territoire des Communes de RAEREN, LONTZEN, WELKENRAEDT, PLOMBIERES, DALHEM, VISE, OUPEYE, JUPRELLE BASSENGE et WAREMME.

Les nouvelles canalisations projetées à court (RTR-2) et à long terme (RTR 3) suivront le tracé de la canalisation existante (RTR-1).

Une étude d'incidences sur l'environnement a été réalisée par le bureau Aménagement SC. L'enquête publique s'est déroulée du 20 mai 2009 au 3 juillet 2009 ; une seule réclamation/observation a été reçue. Il s'agit d'une lettre de la SPI+ concernant la traversée de la ZACCI située à Oupeye et Visé.

Personne ne s'est présenté à la réunion de concertation du 6 juillet 2009.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance des remarques émises lors de l'enquête publique et émettre un avis sur la modification partielle des plans de secteur de Verviers-Eupen, Liège et Huy-Waremme.

10. Questions orales.

11. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 25 juin 2009.

12. Remplacement du Secrétaire communal – Ratification.

- Remplacement du Secrétaire communal en congé de vacances pour la période du 6 au 24 juillet 2009 par un Chef de service administratif.

13. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 25 juin 2009.

Le Secrétaire communal f.f.,

L. LOUVAU